

3966/04
1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

UNITÉ DE FORMATION

DOSSIER PEDAGOGIQUE

DOCUMENT 8 bis

1. La présente demande émane du réseau :

- ☐ (1) Communauté française
☐ (1) Provincial et communal
☐ (1) Libre confessionnel
☐ (1) Libre non confessionnel

Date et signature (2) : 14 mars 2006

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Initiation à la relation professionnelle de l'aide-ménagère.

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	801
CODE DE L'U.F. (3)	81 00 04 UM 59

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- ☒ (1) Enseignement secondaire de :
du degré :
☒ (1) transition
☒ (1) inférieur
☐ (1) qualification
☐ (1) supérieur
☐ (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement			
Technique	O	O	O
Economique	O	O	O
Paramédical	O	O	O
Social	O	O	O
Pédagogique	O	O	O
Agricole	O	O	O
Maritime	O	O	O

Date de l'accord du Conseil
supérieur :
Signature du Président du
Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ☒ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Reprises en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Reprises en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Initiation à la relation professionnelle de l'aide-ménagère

ANNEXE I

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATIONFinalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de cerner son identité professionnelle d'aide-ménagère et de développer sa capacité de relation en utilisant des mécanismes de communication simples, dans le respect de la déontologie du métier.

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Capacités

- ♦ Exprimer en langue française des énoncés simples et courts dont le vocabulaire usuel est lié à la vie quotidienne.

Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS**Déontologie**

L'étudiant sera capable :

- de découvrir son identité professionnelle et ses limites d'action au sein d'une équipe professionnelle et d'une institution ou d'un service ;
- d'évaluer l'importance du secret professionnel, du devoir de discrétion et du respect des personnes ;
- de distinguer le secret professionnel du devoir de discrétion.

Mécanismes de communication

L'étudiant sera capable, au départ de situations concrètes de relations avec les bénéficiaires, l'équipe de travail et le service :

- de découvrir les principales caractéristiques du comportement et les éléments qui l'influencent (convictions personnelles, valeurs individuelles, contexte,...) ;
- de souligner l'importance d'adopter une attitude à la fois d'ouverture, de prise de distance et de respect ;
- de s'initier à certains mécanismes de communication et d'identifier des éléments facilitateurs et perturbateurs de la communication.

Initiation à la relation professionnelle de l'aide-ménagère

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, placé dans une situation concrète de relation professionnelle d'aide-ménagère :

- d'énoncer les règles de déontologie à appliquer en lien avec la situation ;
- de se situer dans la relation et d'explicitier des mécanismes de communication simples pour faciliter cette relation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la précision apportée dans les explications données.

Initiation à la relation professionnelle de l'aide-ménagère

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.